

Ville de Grenoble

Direction des Affaires Culturelles

Coordination des Musiques Actuelles

Août 2008
Numéro 56

Dans ce numéro

- 2** Demandes d'aides aux projets pour l'année 2009
- 3** Château rouge recrute
- 3** Recherche Emploi
- 3** Formation "gérer une équipe bénévole"
- 4** Formation batterie aux Abattoirs
- 5** CEPI Régie 2C

Ville de Grenoble
Direction des Affaires Culturelles
11 Boulevard Jean Pain
BP 1066
38021 Grenoble cedex 1

Lettre d'information

Vous aussi, faites passer l'info...

Cette lettre vous propose de diffuser, en un seul document synthétique, des informations issues du réseau des acteurs du domaine des musiques actuelles, qu'ils soient grenoblois ou extra-communaux.



Merci de faire parvenir vos informations par mail, sous fichier RTF, et de soumettre vos textes au correcteur d'orthographe.

Jean-Christophe Bernard,
Coordonnateur Musiques Actuelles

Demandes d'aides aux projets pour l'année 2009

L'attribution de subventions par la Ville de Grenoble dans le domaine culturel intervient en fonction de trois grandes catégories :

- l'aide aux organismes conventionnés au titre d'une convention triennale d'objectif,
- l'aide aux projets ponctuels,
- l'aide au développement des pratiques artistiques amateurs au titre du programme des pratiques artistiques amateurs.

Les dossiers de demande de subvention Ville de Grenoble pour l'exercice 2009 sont disponibles sur demande auprès du secrétariat des affaires culturelles, ou téléchargeables sur le site www.grenoble.fr (rubrique subventions)

Ces dossiers, spécifiquement pour le secteur culturel, doivent être impérativement transmis avant le 31 octobre 2008 à l'adresse suivante :

**SERVICE QUESTURE
Hôtel de ville de Grenoble
11, Boulevard Jean Pain
B.P. 1066
38021 GRENOBLE Cedex 1**

Au-delà de la date du 31 octobre, aucun dossier ne sera examiné. Cependant, pour les opérations dont le contenu n'est pas encore totalement déterminé au moment de la remise des dossiers (notamment la programmation d'une saison sur les années n et n+1), les structures auront la possibilité d'adresser un document complémentaire au minimum 5 mois avant la réalisation de la manifestation.

Les subventions versées par une collectivité locale sont facultatives, c'est à dire soumises à l'unique appréciation de la Ville, précaires car elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante, et conditionnelles car elles doivent obéir à certaines conditions de légalité telles que l'existence d'un intérêt public et communal. Le siège social de l'association doit être localisé à Grenoble, et/ou les actions menées doivent concerner principalement des publics grenoblois.

La rédaction et l'envoi des imprimés de demandes de subvention ne créera, en aucun cas pour la Ville, l'obligation d'octroyer une subvention.

L'attribution d'une subvention publique impose des obligations aux bénéficiaires, en matière notamment de justification de l'utilisation de l'aide allouée (transmission des documents comptables, rapport d'activités, etc) et de réglementation en matière de licence d'entrepreneur de spectacle dans le domaine du spectacle vivant.

Le dossier complet comportera :

- **L'imprimé type de la Ville** entièrement et correctement complété. Les indications manuscrites devront être claires et lisibles.
- Toutes les **pièces administratives** listées dans l'imprimé type.
- **Un dossier argumentaire synthétique et paginé comprenant :** un sommaire, un descriptif du projet, un argumentaire (enjeux artistiques et professionnels du projet), la présentation de l'artiste et/ou de la structure, les dates et lieux de réalisation du projet, un bilan complet et objectif des actions réalisées pendant l'année.
- **Un budget type** téléchargeable sur le site www.grenoble.fr (rubrique Culture puis dispositifs et subventions)
- **Tout autre support de communication** utile à la présentation du projet, de la structure ou de l'artiste (Brochure, CD, affiche, programmation, Cdrom, etc.).

Une attention particulière sera apportée aux dossiers synthétiques et lisibles, présentant des projets artistiques originaux et cohérents, basés sur une dynamique professionnelle.

Les dossiers incomplets ne sont pas étudiés

R

echerche emploi

Je m'appelle Anne Musslin, je suis en fin de cursus universitaire dans le domaine de la culture. Actuellement en stage de fin d'étude (Assistante de la chargée de mission Musiques Actuelles à l'Agence Iséroise de Diffusion Artistique), je recherche un travail à pourvoir à partir du mois de septembre.

Mon domaine de prédilection est le spectacle vivant : je souhaite travailler dans le/les domaines(s) de la production, communication et/ou diffusion.

Je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.

Anne MUSSLIN
Mail : anne_musslin@yahoo.fr
Tel : 06 64 97 51 31

C

hâteau Rouge recrute

Annemasse, Haute-Savoie
Théâtre de ville, association Loi 1901,
convention Scène Rhône-Alpes
Programmation polyvalente et musiques
actuelles. Sur le même site, une salle de
1200/1500 places, une salle de concert de 700
places, un café-musique, une salle de
répétition, 180 dates / saison.

**4 studios de répétitions et un studio MAO
gérés par deux conducteurs à plein temps**

**Recherche pour un contrat à durée
indéterminée à temps plein Un(e) conducteur
(trice) de studios de répétitions (h/f)**

□ Missions

Sous l'autorité du chargé de mission Musiques Actuelles, vous êtes chargé(e) de la conduite des répétitions

des groupes de Musiques à Château Rouge.

Vous êtes chargé(e) de :

- L'accueil, l'assistance et le conseil auprès des groupes
- La préparation et la mise en ordre des studios

- La gestion du planning et les encaissements
- Le maintien du matériel et des instruments en bon état
- La mise en place de projets de développement et d'accompagnement, sous la responsabilité du chargé de missions musiques

□ Profil

- Connaissance ou pratique musicale
- Qualités d'animation et d'accueil
- Connaissances techniques de la chaîne d'amplification
- Connaissance du matériel et des logiciels MAO

- Première expérience professionnelle possible

□ Compétences et qualités

- Rigueur, sens de l'organisation, esprit d'équipe
- Connaissance de l'outil informatique (outils de bureautique & de messagerie)
- Disponibilité : horaires en soirée et le samedi
- Permis B indispensable

Dépôt des candidatures : vendredi 15 août 2008

Poste à pourvoir le 25 août 2008

Salaire brut mensuel : 1570 €

Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles TAM2

Merci d'envoyer votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae et d'une photo à :

Jacques MAUGEIN, directeur

Château rouge

1 route de Bonneville BP 293 – 74112

ANNEMASSE CEDEX – Tel : 04 50 43 24 25

Email : adm@chateau-rouge.net - Web :

www.chateau-rouge.net

F

ormation "gérer une équipe bénévole"

Tout au long de l'année, EVE organise des formations aux associations dans différents domaines (communication, comptabilité, etc). Les formations sont réservées aux associations adhérentes, dans la limite des places disponibles.

La première formation de la saison 2008-2009 aura thème « Gérer une équipe bénévole ».

CONTACT : adam@eve-grenoble.org

Formation Batterie aux Abattoirs

Nous avons dans l'idée de lancer un nouveau module batterie. Avec Ateliers dans la structure des Abattoirs pour nous seuls et sur deux jours. Venez écouter pour la première fois votre propre batterie sur la sono des Abattoirs !

JOUR 1 Matin

- La batterie sur la scène
- Propagation du son de la batterie dans une salle et ses incidences.
- La longueur des notes des fûts.
- L'enveloppe du son (ADSR)
- Le son de la batterie comme référence de niveau de pression du son sur la scène.
- Le son de la batterie dans les micros des autres sources et dans les siens.
- Nuisance de bruit et les courbes d'égalisation sensations de l'oreille humaine.
- La bataille des régisseurs son.
- Les moyens de pallier à cette problématique sonore.
- La batterie et les retours de scène. (Wedge & Casque)
- Un mot sur les risques Auditifs.

Intervenant : Jean-Louis Berthet

JOUR 1 après midi

- Le son des batteries et le bois dont elles sont faites
- Les peaux
- Les Baguettes
- Les Fagots (Hot Rod)
- Les Balais
- Les différentes possibilités et techniques de réglage de l'instrument.
- Réglage Empirique uniquement aux sensations.
- Partir à la limite des plis des peaux.
- La note du Fût : c'est quoi ?
- La plage de réglage possible en fonction de la note du fût.
- La peau de dessus et la peau de dessous. Les différents accords possibles.

Intervenant Fred Couve.

JOUR 2 Matin

Amenez vos instruments !!! Plusieurs Ateliers de réglages des batteries dispersés dans la structure des Abattoirs : L'Art'battoir Kfé, le Studio 1, le studio 2, les Loges.

Intervenant Fred Couve

- Sur la grande scène, un atelier de réglage spécifique.
- Préparation à la sonorisation et à la prise de son HD 24.

JOUR 2 après midi

Suite des ateliers de réglages dispersés dans la structure des Abattoirs. **Sur la grande scène :**

- Sonorisation et enregistrement en multipistes de plusieurs batteries amenées par les participants.
- Condition d'enregistrement : concert de musique vivante (Live)
- Enregistrement puis, écoute critique par le batteur lui-même en tant que spectateur.
- Possibilités : Faire venir son sonorisateur attitré.
- Modifier les réglages, puis faire un deuxième enregistrement.
- Deuxième écoute avec les intervenants et la production artistique du groupe.
- Récupérer les fichiers audio : pour Souvenir, ou Trigger, ou Travailler avec votre régisseur son la production artistique.
- Programmer un travail avec Fred Couve.

DATES :

Nous avons pour l'instant deux dates de WE possibles :

- Soit le 4 & 5 Octobre.
- Soit le 11 & 12 Octobre.

Si vous êtes indisponible sur l'un de ces deux Weekend END : Faites le moi savoir au plus vite, que les Abattoirs puissent réagir.

Le stage est limité à 14 participants.

La Priorité chronologique est donnée par la date de réception de la confirmation.

N'hésitez pas à me contacter si besoin :

Jean-Louis
jlb.abattoirs@orange.fr
Smac Les Abattoirs
04 74 19 14 20

CYCLE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL - 2e édition

Pour les musiciens déjà expérimentés qui souhaitent se former et qui envisagent de se professionnaliser en tant que musicien, le Conservatoire à Rayonnement Régional et la Régie 2C mettent en place depuis la rentrée 2007 un Cycle d'Enseignement Professionnel Initial dédié aux Musiques Actuelles : Le CEPI Musiques Actuelles Amplifiées.

Ce cycle remplace le troisième cycle des écoles de musique (CRR, ENM) et prépare le nouveau diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) actuellement en préfiguration. A raison de 10 à 15h hebdomadaires, cette formation intense s'adresse à des musiciens avancés qui envisagent de se professionnaliser en tant que musicien. Elle comporte 750 heures de formation sur une durée de 2 à 4 ans, selon les parcours.

AU PROGRAMME

Module principal de pratique collective :

- Atelier de création : 120h pendant toute la durée du CEPI (60h/an)
- Atelier Répertoire et mise en situation : 120h pendant toute la durée du CEPI (60h/an)

Module associé de pratique individuelle :

- Cours d'instrument : 30 heures par an
- Suivi individuel : 17h sur les 2 ans. *ce temps permettra à un enseignant référent de suivre le parcours et les différents projets de l'élève.*

Modules complémentaires de formation musicale :

- Formation musicale : 90h (1h30 par semaine pendant 2 ans)
- Arrangement : 45h (1h30 par semaine la dernière année)
- Instrument polyphonique
- Musiques assistées par ordinateurs : 45h (1h30/semaine pendant un an)
- Culture musicale : 45h
- Polyrythmique : 60h (1h par semaine)

- Culture vocale : 30h (1h par semaine pendant 1 an)
- Environnement professionnel : 23h

INSCRIPTIONS ET EXAMEN

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Chaufferie ou au Conservatoire de Grenoble à partir du **2 septembre** (heures d'ouverture, du mardi au vendredi de 14h à 19h) et à **retourner avant le 20 septembre. Les examens d'entrée** auront lieu à la Chaufferie le **vendredi 26 septembre** et comportent les épreuves suivantes :

Une prestation publique au sein d'un groupe de 2 à 6 musiciens. *Le candidat propose un répertoire de 30 minutes et le jury choisit en situation 15 minutes de musique parmi la liste remise. Cette liste doit faire apparaître au moins une part de création.*

Une épreuve de formation musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat.

Un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat et sur les épreuves.

PLUS D'INFOS

programme détaillé sur www.regie2c.com < rubrique Formations

Chaufferie / Régie 2C

Julien Maurel

tél. 04 38 37 40 20

julien.maurel@regie2c.com

Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble

Frédéric Coppola

tél. 04 76 46 48 44

frederic.coppola@regie2c.com